

LE PRÉSIDENT SAISIT LE PRÉFET ET SUSPEND LE PROJET DE DIGUE DE LA PALUD

Le Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération Frédéric Masquelier a saisi le Préfet du Var pour l'informer de la découverte d'une pollution des sols (fluorure et mercure) sur les terrains identifiés pour la réalisation d'un ouvrage de protection contre les inondations de la zone d'activités de la Palud à Fréjus.

Réunis en bureau exceptionnel, les Maires de l'agglomération ont validé à l'unanimité les mesures proposées par le Président :

- saisir le Préfet du Var pour l'amener à prendre en compte la problématique environnementale et de santé publique posée par cette découverte afin que des investigations supplémentaires soient réalisées sur la nature exacte et l'origine des pollutions, de façon à ce que le Maire de Fréjus puisse prendre les arrêtés de police nécessaires ;
- renoncer à l'acquisition des terrains concernés ;
- suspendre le projet d'intérêt général.

La Communauté d'agglomération a reçu en 2018 la compétence de gestion des risques d'inondations (GEMAPI) auparavant gérée par les communes. Ce n'est que très récemment, dans le cadre de diagnostics archéologiques puis d'analyse chimique qu'a été identifiée la présence de polluants dans les sols, dont l'origine reste à établir. Face au risque potentiel pour la santé humaine, le Président Frédéric Masquelier a immédiatement pris la décision d'agir dans l'intérêt de la population.

Il appartient désormais à l'Etat de mettre en place les expertises judiciaires et les mesures visant à la dépollution du site. Ces expertises devraient permettre de préciser l'étendue de la zone concernée par la pollution, son impact, ainsi que la nature exacte des polluants présents. Elles pourraient conduire à terme la Communauté d'agglomération à réévaluer la nature de son intervention sur cette zone dans le cadre de la prévention contre les inondations.

La digue initialement envisagée constituant un élément structurant du doublement de la RDN7, il est possible que sa remise en cause conduise la Communauté d'agglomération à choisir un tracé alternatif à cette nouvelle voie.

À propos d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

Estérel Côte d'Azur Agglomération rassemble 5 communes : les Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël. Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), l'agglomération est administrée par un conseil communautaire composé de 48 élus.

Depuis le 11 juillet 2020, elle est présidée par Frédéric Masquelier, Maire de Saint-Raphaël. Grâce aux transferts de compétences des communes (compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives), Estérel Côte d'Azur Agglomération gère de nombreux domaines tels que les déchets, le développement économique, les transports, l'environnement, l'habitat, ou encore la gestion de l'eau pour améliorer le quotidien de plus de 116 000 habitants. Pour accroître l'attractivité du territoire, la Communauté d'agglomération soutient l'action de l'Agence de promotion touristique Estérel Côte d'Azur. Le théâtre intercommunal Le Forum propose une offre culturelle de qualité dont la programmation intègre des spectacles hors les murs dans les communes du territoire.

Retrouvez toute l'information d'Estérel Côte d'Azur Agglomération sur esterelcotedazur-agglo.fr et facebook.com/esterelcotedazur.agglo

Estérel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION

Direction de la Communication

Tél. : +33 (0)4 94 19 81 41 – communication@esterelcotedazur-agglo.fr

Relations Presse : Alexandre DEMESY

Tél. : +33 (0)4 83 09 80 51 – a.demesy@esterelcotedazur-agglo.fr